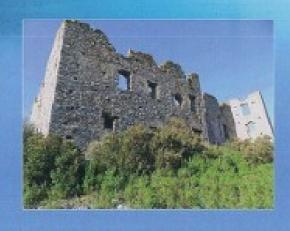
Mignattaghja Pediquarciu U Battellu U Cavonu U Travu Vintisari Vix





HABITAT : Extension de Tozza Alta UN PROJET PORTEUR : La zone artisanale SANTÉ :

Des défibrillateurs pour sauver des vies

SÉCURITÉ : Recrutement d'un policier municipal Service de téléalarme

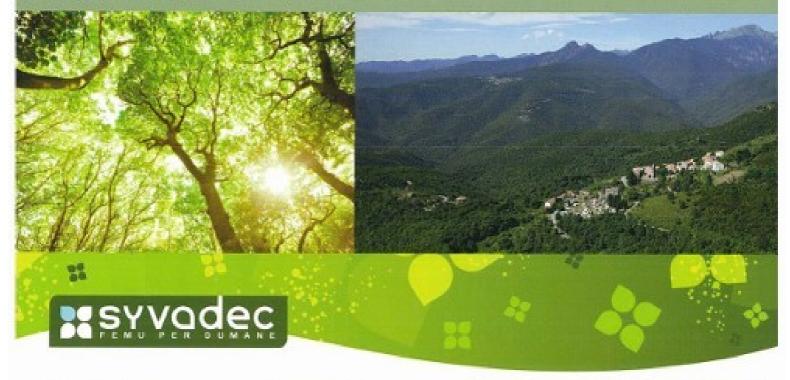
DOSSIER SUR L'EAU



L' ISULA FORESTA

Avec une surface de 480000 ha, 55% du territoire de l'île sont occupés par la forêt ... et 77% de cette forêt est privée ... Elle est composée d'une multitude de percelles appartenant à un grand nombre de propriétaires puisqu'on en recense 70000 I La forêt nous est si familière qu'elle semble nous appartenir. Pourtant, si elle est un bien commun, ce sont les forestiers privés qui sont les garants de la gestion de ces 77% du massif forestier Corse. Produire du bois, préserver la biadiversité, entretenir les parcelles, occueillir le public, font partie de leurs responsabilités. La forêt dait être productive.

pour apporter aides et services afin de mieux gérer et développer le patrimoine existant
 pour rechercher de nouveaux moyens de valoriser la culture de la forêt en préservant la vie qui lui est propre pour toutes autres questions relevant de la sylviculture
 Contact : 04 95 23 84 24 - Fax 04 95 74 09 87. CRPF : 105, cours Napoléon 20000 AJACCIO.



Statistiques sur la collecte sélective à VENTISERI

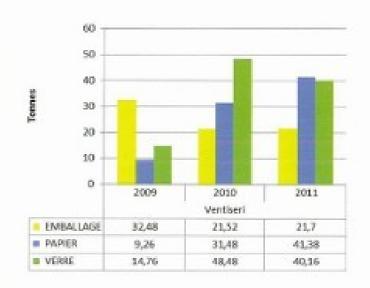
Bilan 2011

- Baisse de la collecte des emballages depuis 2009.
- Baisse de la collecte du verre : 17% entre 2010 et 2011
- La collecte de papier a connu une nette progression. (+30% de 2010 à 2011)

Résultats par rapport aux objectits

- 48% des objectifs atteints pour les emballages.
- 83% des objectifs atteints pour le papier
- 40% des objectifs atteints pour le verre

Ce graphique fait également apparaître un déficit récurrent sur la collecte du verre, pourtant facile à trier.



Rappel sur les FORAGES PRIVÉS

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau patable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélévement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau.

Qui est concerné et pourquoi :

Sont concernés tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine, puits ou forages, à des fins d'usage domestique. La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement. Il s'agit des prélèvements et des rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

 en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m3 d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques:

 La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.

En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils daivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer par contrôle qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

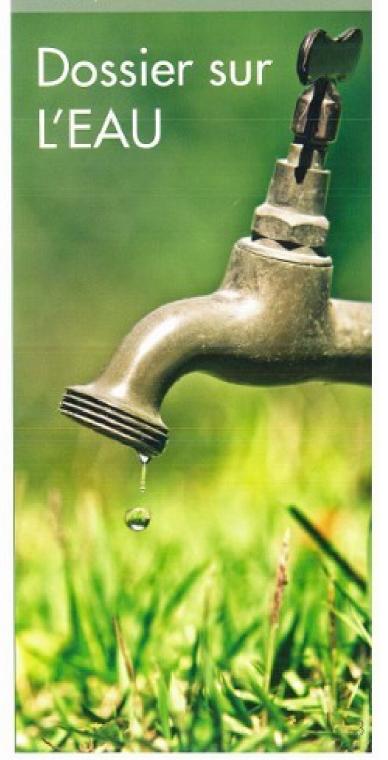
Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

Prix moyen du mètre cube d'eau distribuée par la régie communale des eaux de **VENTISERI**

Afin d'être homogène avec les bases retenues au niveau national, notamment par l'INSEE, la DGCCRF at l'Observatoire National de l'Eau, l'Agence de l'Eau retient depuis 1995 un volume moyen annuel consommé de 120 m3 par abonné domestique. Sur ces bases, le prix moyen de l'eau est de : 3,39 € le m3 en France Continentale 2,89 € le m3 pour les bassins Rhône, Méditerranée, Corse.

Sur ces mêmes bases, le prix moyen, pour un abonné à la règle communale des caux de Ventiseri est de :

1,77 € le m3 (eau + assainissement + taxes Agence de l'eau).



Création d'une Zone Artisanale







Aménagement de la

RECYCLERIE COMMUNALE

Des travaux d'aménagement de la recyclerie ont récemment été réalisés par le SYVADEC* de manière à sécuriser le site et rendre son utilisation plus fonctionnelle. Les travaux ont consisté en :

- La réalisation d'une dalle en béton facilitant la préhension de la benne « tout venant ».
- La mise en place de gardes corps maçannés sur les petits côtés des quais [sécurisation des abords]
- La mise en place de bavettes de déversement des déchets dans les bennes (propreté des abords)
- La mise en place de butées de protection en bois (protection des quais).
- La mise en place d'un portail coulissant au niveau de la seconde entrée [étanchéité du site].
- La mise en place de chainettes colorées matérialisant le tombant du quai (sécurité des usagers).

*SYVADEC : Syndicat de valorisation des déchets de la Corse.



Présentation.

Depuis quelque temps, vous avez pu remarquer la progression d'un chantier de démaquisage et d'aménagement d'une importante zone située à la sortie nord de Travu le long de la RN198, face à l'entrée principale et à la clôture auest de la BA126. Il s'agit des travaux de création d'une zone d'activité artisanale projetés par la commune de Ventiseri. En réalisant cette apération, la Municipalité répond à une demande et propose aux administrés une structure susceptible de participer activement au développement économique du bassin du Travu.

Descriptif sommaire

La zone sera réalisée en une seule tranche fonctionnelle. La superficie de la partie aménagée sera de 52.700 m2 comportant **31 lots**, réportis et desservis selon le schéma joint. La surface latie se décompase de la manière suivante :

- lots réservés à la vente : 42 965 m2
- terrains réservés à la voirie, oux parkings, cheminements, espaces verts : 9725 m2

Règles d'occupation et d'utilisation

Seront admises les constructions à usage :

- d'équipement collectif
- de commerce et d'artisanat
- · de bureaux et de service
- d'entrepôts commerciaux
- d'habitation à condition que leur présence soit justifiée pour assurer le fonctionnement des établissements et services de la zone (logements gardiens etc ...).
- les installations classées à condition qu'elles soient liées à l'activité de la zone.

A l'exclusion de constructions à usage : hôtelier, agricole, lotissements d'habitations, parcs résidentiels de loisirs, stationnement de caravanes, terrains de camping, parcs d'attraction, carrières.

Contact au 04 95 57 99 10 - Mairie de Ventiseri

Extension du lotissement de TOZZA ALTA

Face au besoin récurrent de logements sur la commune et au succès rencontré lors de la mise à disposition du lotissement de Tozza Alta, la Mairie a décidé de procéder à l'extension de ce dernier. Ainsi, 36 lots supplémentaires sont crées sur un espace attenant au projet initial. Les travaux de desserte, voierie, distribution et raccordement aux réseaux sont actuellement en cours de réalisation.



Réseau public assainissement

Tout raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une demande auprès du service de l'eau et de l'assainissement. Le réseau public doit respecter les prescriptions législatives et règlementaires et doit être parfaitement étanche. En conséquence, les travaux de raccordement doivent être impérativement réalisés par les services spécialisés municipaux pour assurer le respect du raccordement dans les règles de l'art et garantir ainsi l'étanchéité du branchement. **Contact** au 04 95 57 99 17.

Achat et mise en place de

défibrillateurs

Présentation

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'apérateur toute prise de décision. Cette machine procède au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, et permet si besoin de délivrer un chac élactique de nature à réanimer le sujet.

Utilisation

Elle est utilisable par les secouristes et sapeurs pompiers, mais aussi par un **public non formé**.

Formation

Conduite par les Sapeurs Pompiers du CIS de Ghisonaccia, une séance de préséntation et d'information sur l'utilisation de cet appareil sera prochainement organisée sur la commune. Chacun d'entre nous est invité à y assister, vous serez informé en temps apportun du lien et de l'horaire de ce ressemblement.

Répartition

Ce geste essentiel devant être réalisé le plus rapidement possible, la Mairie a réparti ces appareils sur la commune sur des lieux fréquentés et accessibles à tous :

- Mairie à Travu
- Maison du temps libre,
 Travu
- Terrain de sport, Travu
 Maison des
- associations, Mignataja • Bureau de vote, Ventiseri Village



Service de TÉLÉALARME

Suite à une convention passée entre la commune de VENTISERI et la Fédération ADMR de la Haute-Corse, les personnes habitant la commune et réunissant les conditions ci-dessous peuvent désormais bénéficier d'un abattement de 50% sur le tarif habituel du service téléalarme. Ce service est facturé 25 € TTC/mois par l'ADMR, la commune prenant en charge 50% de ce tarif restent 12,50 € TTC/mois à acquitter par le bénéficiaire éligible. Les demandes d'inscription ou/et d'information seront reçues par les services municipaux. Contact au 04 95 57 99 10:

Nota : Les parties signataires de la convention s'engagent à préserver la confidentialité des données concernant les abonnées.

Les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 60 ans et plus, ou être handicapé
- Résider de façon stable et régulière sur la commune depuis au moins un an
 - Vivre seul
- Ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu
- Avoir besoin d'une téléassistance justifiée par une prescription médicale



CLÔTURE DU TERRAIN DE SPORT

Afin de protèger l'intégrité (divagation animale, vandalisme, etc...) du terrain de sport et des dépendances attenantes, des travaux importants de clâture sont actuellement en cours de réalisation sur le périmètre des installations.

Recrutement d'un POLICIER MUNICIPAL

Sur sa commune, le maire est chargé entre autre, d'importants pouvoirs de police administrative, comme la responsabilité d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, que l'on appelle aussi «pouvoir de police du maire».

Pour mettre en œuvre cette responsabilité, les communes peuvent créer un service de police approprié de nature à assister l'élu dans ces fonctions. L'agent de police municipal, répond à cette attente en étant tout particulièrement chargé des domaines de compétence suivants :

 assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique (L2212-5 du code général des collectivités territoriales)

la bonne application des arrêtés municipaux

· le relevé des infractions routières

 le relevé des infractions au code de la voirie routière (L1162 du code de la voirie routière), au code de l'urbanisme, au code de la santé publique et à bien d'autres textes.

Ainsi, la commune de Ventiser i a procédé au recrutement d'un agent de police municipal dont la mise en place interviendra prochainement dans les locoux de la Mairie à TRAVU.







La campagne de distribution 2012 s'adresse essentiellement au public n'étant pas déjà équipé de composteur (nouveaux arrivants etc ...) et à celui dont le matériel est dégradé et doit être remplacé. Dépôt de demande sur le site internet : lecomposteurdansmonjardin.fr ou tél : 04 95 38 88 98.

CRÉATION ET MISE EN PLACE D'UN BUREAU DE VOTE S U P P L É M E N T A I R E

À l'approche de l'échéance électorale du 22 Avril 2012 et afin de limiter l'attente du public participant au vote, il a été décidé de procéder à la création d'un bureau de vote supplémentaire. Ainsi, la commune propose désormais trois bureaux situés et répartis comme suit :

VENTISERI/VILLAGE: sans changement:

Bureau N°2 : à la disposition des habitants du village et des hameaux de montagne attenants.

 TRAVU : désormais deux bureaux de vote situés dans la salle du temps libre :

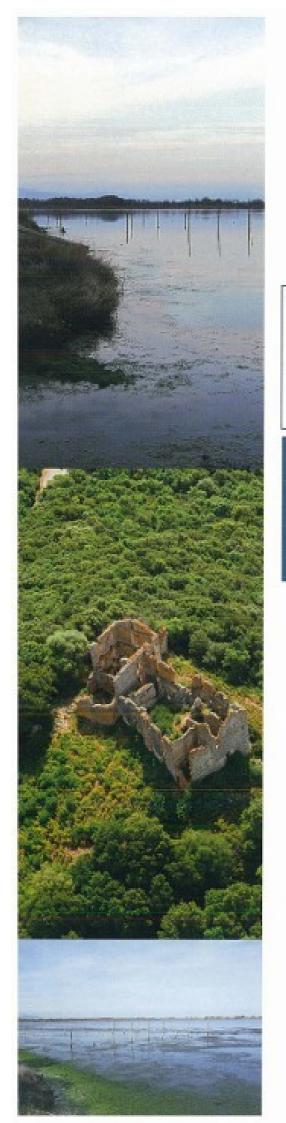
<u>Bureau N°1 et N°3</u>: à la disposition des habitants de Travu, Vix, Mignatlaghia, Battellu, Cavonu et quartiers attenants.

Rappel des prochaines consultations électorales en 2012

Élections présidentielles :
 22 avril et 6 mai 2012 (2éme tour)

• Élections législatives : 10 et 17 juin 2012 (2ème tour)





Divers

Permanence du Maire

Afin de recevoir les administrés qui le souhaitent, Monsieur François TIBERI, Maire de VENTISERI tiendra une permanence hebdomadaire en Moirie, à TRAVU, le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Actualisation Agenda Municipal 2012

«Les services Techniques» ajouter : Mr Moracchini François

«Commerces» ajouter : «U Pescadore», 20240 Cavone. Tel: 06 19 02 45 79 Ajouter Distribution: «Corse Appro», 20240 Mignataja. Tel: 06 29 99 18 83 Henriques C : Maçonnerie, 20240 Ventiseri Village. Tel: 04 95 33 09 54

État civil 2011

16 Naissances 8 Mariages 12 décès

Naissances

Olivia Joselyne Hélène POU Alixa DELANNOY Léa Anna Louise LUCIANI Paul-Antoine MORACCHIN Antoine Bruno Pierre PERNIN Maël Camil BERGEON Luca THIBAUDEAU Lughjia DELANNOY Santu Natale ROSSI Leandru André Philippe GUETTA Esteban Laurent Jacques WAESELYNCK Christian ALMEIDA HERDEIRO Brissom CHAHLAL Carlu-Francescu SISTI Louan MOSER Demian IRIMESCU

Mariages

Yvan Jean-Philippe ZARKA avec Fania Noemi SEMEÃO
Christian Bernard René FONTAINE avec Marie-louise HIDALGO
David AMATO avec Anne-Sophie Dorothée MILLET
Christophe Raoul SCHULER avec ANNICK WEIMER
Jean-Michel VALLS avec Yalérie Anne Yvanne LE CAM
Sylvain Louis Marceau Christophe FAŸT avec Elaïse NIVEAU
Pascal Grégory LEDUC avec Myriam Djema EL YAGOUBI
Tony MOSER avec Stéphanie Eliane Georgina Marie TOUYON

Décès

Rose GIOVANNI veuve SOLETTI
Désiré Jean Pierre ROSTAING
Catherine BARTOU épouse FARREN
Marie Françoise GUIDONI veuve QUILICHINI
Jean Yves PÉRÉS
Brigitte DE NEGRI veuve BRIOSCHI
Argie Renée SIMONPOU
Marie Dominique CAMPANA épouse GUIDICELLI
Marie Gentille GIOVANNI veuve LUCIANI
Gisèle Marie FACCHINI épouse CAVATORTA
Jean Claude MORACCHINI
Louise GIUDICELLI veuve GIUDICELLI

Toutes les infos de votre commune en ligne désormais sur le nouveau blog de Ventiseri : www.ventiseri.fr